

Version de l'accord:

3.0.

Applicable à compter du:

28.04.2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VAULTS MONEFIT SMARTSAVER

1. INTRODUCTION

- 1.1. **Monefit Investments OÜ** (ci-après « Monefit SmartSaver ») offre la possibilité, conformément aux présentes Conditions générales des Vaults Monefit SmartSaver (ci-après « Conditions des Vaults »), à ses utilisateurs de recevoir des rendements supplémentaires sur leurs créances SmartSaver en s'engageant sur une période fixe (ci-après « Période des Vaults ») avant d'instruire Monefit SmartSaver de vendre les créances SmartSaver et de recevoir le Prix SmartSaver conformément aux Conditions d'utilisation de Monefit SmartSaver (ci-après les « Conditions d'utilisation »)
- 1.2. L'Utilisateur accepte les Conditions des Vaults via le site Web de SmartSaver.
- 1.3. Les définitions utilisées dans les présentes Conditions auront le même sens que celui attribué dans les Conditions d'utilisation, sauf si le contexte l'exige autrement ou si les présentes Conditions des Vaults l'indiquent différemment.

2. VAULTS

- 2.1. L'Utilisateur pourra allouer des fonds depuis son compte SmartSaver dans une section appelée « Vaults » (ci-après « Vaults ») et choisir une période de Vaults entre 6 et 24 mois. La date de début de la période de Vaults sera la date à laquelle l'utilisateur alloue des fonds aux Vaults. La date de fin de la période de Vaults arrivera à l'expiration de la durée de la période de Vaults et sera affichée en conséquence à l'Utilisateur.
- 2.2. L'Utilisateur aura la possibilité d'activer la fonction de renouvellement automatique de la période des Vaults, grâce à laquelle, à la fin de la période des Vaults, un renouvellement automatique aura lieu pour la même période fixe que la période de Vaults initialement choisie. L'Utilisateur aura la possibilité d'activer la fonction de renouvellement automatique pour inclure soit (1) les fonds alloués aux Vaults au début de la période des Vaults, soit (2) le montant disponible à la fin de la période des Vaults. Dans le cas où l'option (1) est activée, la différence entre les fonds alloués aux Vaults au début de la période des Vaults et le montant disponible à la fin de la période des Vaults devrait automatiquement devenir disponible dans la section standard du compte SmartSaver à la fin de la période des Vaults pertinente. Tant que la fonction de renouvellement automatique de la période des Vaults est activée, à la fin de chaque période des Vaults suivante, un autre renouvellement automatique pour la même période fixe que la période des Vaults initialement choisie aura lieu conformément aux conditions activées par l'Utilisateur décrites dans cette clause. L'Utilisateur peut modifier les conditions de la fonction de renouvellement automatique décrites dans cette clause et également activer et désactiver la fonctionnalité de renouvellement automatique de la Période des Vaults à tout moment.
- 2.3. Le montant minimal de fonds alloués aux Vaults à tout moment est de 100 €.
- 2.4. Le rendement supplémentaire sur les fonds alloués aux Vaults par l'Utilisateur dépendra de la

période des Vaults et du moment de cette allocation, c'est-à-dire de la période pendant laquelle l'Utilisateur décide de mettre les fonds concernés à disposition pour être investis dans des créances SmartSaver conformément aux Conditions d'utilisation et aux présentes Conditions des Vaults, ainsi que du moment où l'Utilisateur le fait.

- 2.5. En allouant des fonds aux Vaults, l'Utilisateur accepte de ne pas demander à Monefit SmartSaver de vendre la totalité ou une partie des créances SmartSaver acquises avec les fonds alloués aux Vaults, sous réserve des Conditions d'utilisation, jusqu'à la fin de la période des Vaults.
- 2.6. Dans le cas d'une période de Vaults d'une durée de 24 mois, l'Utilisateur peut à tout moment activer et désactiver l'option permettant de recevoir des rendements supplémentaires obtenus pendant un mois calendaire à partir des fonds alloués aux Vaults automatiquement à la section standard du compte SmartSaver le 1^{er} jour du mois calendaire suivant.
- 2.7. Dans le cas où l'Utilisateur demande à Monefit SmartSaver de vendre la totalité ou une partie des créances SmartSaver avant la fin de la période des Vaults, l'Utilisateur accepte que les rendements supplémentaires reçus pour la période allant de l'allocation des fonds aux Vaults jusqu'au transfert du Prix SmartSaver à l'Utilisateur soient soustraits du Prix SmartSaver final à transférer à l'Utilisateur. Pour dissiper tout doute, le montant total alloué à la section standard du compte SmartSaver conformément à la clause 2.6 pendant une période de Vaults devrait être déduit du prix final SmartSaver à transférer à l'Utilisateur. Après que l'Acheteur aura demandé à Monefit SmartSaver de vendre la totalité ou une partie des créances SmartSaver, un montant correspondant du Prix SmartSaver deviendra payable, sous réserve des Conditions d'utilisation et des présentes Conditions des Vaults, dans les 30 Jours ouvrables.
- 2.8. À la fin de la période des Vaults, les fonds alloués aux Vaults deviendront automatiquement disponibles dans la section standard du compte SmartSaver. Par la suite, l'Utilisateur peut demander la vente des créances SmartSaver conformément aux Conditions d'utilisation, continuer à utiliser ces fonds pour acquérir des créances SmartSaver conformément aux Conditions d'utilisation ou réallouer ces fonds aux Vaults conformément aux Conditions des Vaults.

3. DIVERS

- 3.1. Ces Conditions des Vaults doivent être considérées comme un addendum aux Conditions d'utilisation. Tout litige ou toute créance découlant des présentes Conditions des Vaults, ou de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou créances non contractuels) sera régi par les présentes Conditions des Vaults et par les Conditions d'utilisation.